

rebourser un indu de salaire

Par agathe zeblouz, le 04/02/2020 à 16:50

Mon employeur m'a versé un salaire a taux plein pendant trois mois par erreur.

Je n'avais droit qu'a un demi traitement. Je travaille dans la fonction publique territoriale et suis mise en disponibilité d'office pour raison de santé depuis octobre 2018.

Je ne conteste pas devoir rembourser cet indu . Par contre cet indu est calculé sur la base du salaire brut soit sur des sommes que je n'ai pas perçues . EST CE LEGAL ? et si oui avez vous des réferences de textes à me fournir ?

Il me semble que le remboursement du salaire net serait plus juste.